

Procédure d'inscription à un enseignement dispensé par la Faculté de droit de l'UNIGE et validation des crédits acquis

1. Muni d'un document de sa faculté indiquant son niveau d'études et la liste des cours qu'il est autorisé à suivre à l'UNIGE, l'étudiant s'adresse au conseiller aux études^a de la Faculté de droit.
2. Muni d'une attestation d'immatriculation de son université et de sa carte d'immatriculation, l'étudiant s'inscrit auprès du service des admissions^b comme étudiant externe/hôte. Cette démarche doit être effectuée avant de pouvoir s'inscrire aux examens.
3. L'étudiant procède à son inscription aux examens sur formulaire papier *ad hoc*, auprès du secrétariat des étudiants de la faculté, en respectant les délais^c.
4. Suite à la publication des notes, la faculté émet un relevé officiel de notes/appréciations à l'attention de l'étudiant, sur demande à l'université d'origine. Ce relevé est transmis par l'étudiant au secrétariat de sa faculté d'origine. Parallèlement, les facultés peuvent établir des listes d'étudiants avec notes et crédits obtenus qu'elles envoient aux facultés partenaires pour contrôle.

^a Conseillères aux études de la Faculté de droit: conseilleres-droit@unige.ch

^b Service des admissions: Uni-Dufour Bureau 222 (2ème étage) 24 rue Général Dufour 1211 Genève 4

^c Délai d'inscriptions aux examens : <http://www.unige.ch/droit/etudiants/cours/telechargements.html> (document « Dates importantes »)

Liens utiles : Espace étudiants du site de la faculté de droit de l'UNIGE : <http://www.unige.ch/droit/etudiants.html>